



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 11 novembre 2025 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Mario Demers, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller
Madame Carmen B. Pilote, conseillère
Madame Melanie Rose, conseillère

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2025-11-343

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 NOVEMBRE 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

MINUTE DE SILENCE

Le maire propose que le conseil observe une minute de silence à l'occasion de la Journée du souvenir, pour honorer la mémoire et l'héritage des Canadiens tombés au combat, des vétérans.nes ainsi que des militaires actuels qui ont servi notre pays et ont fait tant de sacrifices. Le conseil se recueille et observe une minute de silence.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Dépôt d'une pétition signée par les citoyens.nes du secteur H3-03 - délimité par l'autoroute 20, le bord de l'eau, le chemin Duhamel incluant les 3^e et 4^e Avenue - visant à protéger le milieu de vie face aux projets de développement immobilier.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 04 et s'est terminée à 19 h 06.

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

2025-11-344

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 2 OCTOBRE 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 2 octobre 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 2 octobre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-11-345

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-11)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Mario Demers

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2025-11 pour le mois d'octobre 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-346

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Melanie Rose

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

2025-11-347

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 2038 - SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES (BIBLIOTHÈQUE)

Considérant que l'employé portant le numéro de matricule 2038, employé qui cumule quinze (15) années de service continu, a déposé, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 23.02 de la convention collective de travail en vigueur, pour la période du 17 novembre au 27 décembre 2025 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Carmen B. Pilote

D'accorder à l'employé portant le numéro de matricule 2038 un congé sans solde pour la période du 17 novembre au 27 décembre 2025 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-348

AUTORISATION DE RENOUVELEZ LES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2026 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS »

Considérant l'offre de services de l'entreprise « PG Solutions » pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2026 ;

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrats, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Mario Demers
Diane Boyer

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, auprès de « PG Solutions », pour une somme de 87 991,51 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-136-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-349

AMENDEMENTS AUX RÉSOLUTIONS 2021-12-403 ET 2023-08-236 - ACHAT ET INSTALLATION DE CAMÉRAS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Considérant la résolution 2021-12-403 adoptée à la séance ordinaire du 14 décembre 2021 pour l'achat et l'installation de caméras à la Caserne-Ateliers, suivant recherche de prix, auprès de « Lagacé Électrique Inc. », pour la somme de 17 648,66 \$, toutes taxes incluses ;

Considérant la résolution 2023-08-236 adoptée à la séance ordinaire du 8 août 2023 pour l'acquisition et l'installation de caméras de sécurité et divers autres dispositifs pour prévenir les dommages à nos infrastructures et afin d'assurer la sécurité des employés dans les divers bâtiments municipaux, après recherche de prix, auprès de la firme « CS SÉCURITÉ INC. », pour la somme de 83 880 \$, toutes taxes incluses, laquelle a été amendée par la résolution 2024-06-157 adoptée à la séance ordinaire du 11 juin 2024 afin de modifier la somme de 83 880 \$ par la somme maximale de 110 000 \$, il est

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Melanie Rose

D'amender la résolution 2021-12-403 afin de corriger les mots « Lagacé Électrique Inc. » par les mots « **divers fournisseurs** ».

D'amender la résolution 2023-08-236 afin de corriger les mots « CS SÉCURITÉ INC. » par les mots « **divers fournisseurs** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-350

TRANSFERT DE BIENS AU DOMAINE PRIVÉ - UN ORDINATEUR PORTABLE ET UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE USAGÉS

Considérant que l'ordinateur portable et la tablette électronique usagés sont des biens du domaine public et affectés à l'utilité publique conformément à l'article 916 du *Code civil du Québec* ;

Considérant que la Ville souhaite vendre lesdits ordinateur portable et tablette électronique usagés et que ceux-ci doivent sortir du domaine public et passer au domaine privé afin de les vendre, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

De transférer l'ordinateur portable et la tablette électronique usagés du domaine public de la Ville de Pincourt à son domaine privé afin de vendre ces derniers et qu'ils ne seront, par conséquent, plus affectés à l'utilité publique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-351

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA VENTE D'UN ORDINATEUR PORTABLE ET D'UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE USAGÉS

Considérant la résolution 2025-11-350 adoptée à la séance ordinaire du 11 novembre 2025 transférant l'ordinateur portable et la tablette électronique usagés du domaine public de la Ville de Pincourt à son domaine privé afin de vendre ces derniers ;

Considérant que lesdits ordinateur portable et tablette électronique usagés sont la propriété de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'entériner la signature d'un contrat pour la vente d'un ordinateur portable et d'une tablette électronique usagés à Mme Claudine Girouard-Morel pour la somme de 600 \$, toutes taxes incluses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-11-352

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Carmen B. Pilote
Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'octobre 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-353

AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu du *Règlement 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Mario Demers

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement pour le mois d'octobre 2025 pour un montant de 4 337,57 \$, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-354

NOMINATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS AUX COMPTES BANCAIRES - ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant les changements survenus suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

De demander le retrait des noms de Mme Claudine Girouard-Morel, MM. Hugo Gendreau et Sam Ierfino à titre de signataires aux comptes bancaires de la Ville de Pincourt et d'ajouter les signataires suivants :

- M. Mario Demers, conseiller - District n° 1 ;
- Mme Melanie Rose, conseillère - District n° 3 ;
- Mme Carmen Pilote, conseillère - District n° 5.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

2025-11-355

**RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU
MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC BENEVA POUR LES
EMPLOYÉS PERMANENTS (1LW65)**

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec Beneva venait à terme le 30 septembre 2025, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec Beneva (1LW65) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-356

ADOPTION DES TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'adopter les tarifs d'honoraires de 148,50 \$, taxes en sus, pour la catégorie résidentielle et de 185,50 \$, taxes en sus, pour les autres catégories, exigibles à compter du 15 janvier 2026 pour l'émission de certificats de taxes par la Ville et par le service Immonet pour les utilisateurs dudit service.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-357

DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LE RELEVÉ DES COÛTS D'OPÉRATION DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Melanie Rose

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur le relevé des coûts d'opération du Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt/NDIP pour l'exercice financier 2024, le tout tel que préparé par la firme « BCGO S.E.N.C.R.L. », Société de comptables professionnels agréés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

2025-11-358 DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2024, le tout tel que préparé par la firme « BCGO S.E.N.C.R.L. », Société de comptables professionnels agréés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-359 ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2026 DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2025-11-086 de la Régie de l'eau de l'île Perrot adoptant le budget 2026 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* les villes membres doivent adopter le budget 2026 de la Régie de l'eau de l'île Perrot par voie de résolution, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'adopter le budget 2026 de la Régie de l'eau de l'île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2026 pour une somme de 2 313 817 \$.

D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

2025-11-360 OCTROI DE CONTRATS POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION, LE RACCORDEMENT ET LA MISE EN ROUTE DE 2 POMPES SUBMERSIBLES À LA STATION DE POMPAGE 5 - DÉPENSE FINANCIÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR Melanie Rose
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'octroyer un contrat pour l'achat de 2 pompes submersibles broyeuses de marque Barnes pour la station de pompage 5, auprès de « LES ÉQUIPEMENTS POLYCHEM INC. », pour la somme de 50 206,71 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer un contrat pour l'installation, le raccordement et la mise en route des 2 pompes submersibles broyeuses auprès de « Lessard & Demers - Mécanique de procédé inc. », pour la somme de 25 880,87 \$, toutes taxes incluses.

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

De prévoir des frais de contingence pour la somme de 4 369,05 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le fonds de roulement, remboursées en 10 versements annuels égaux et de les imputer au poste budgétaire 22-400-40-079.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-361

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES
SURVENUS AU PROJET 2025-009 POUR LA RÉFECTTION DES
INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DES 44^E AVENUE, 1^{ER}
ET 2^E BOULEVARD - DÉPENSES FINANCIÉES PAR LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT N° 946**

Considérant la résolution 2025-05-185 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 autorisant le contrat pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour les 44^e Avenue, 1^{er} et 2^e Boulevard, auprès de « CONSTRUCTION J.P. ROY INC. » (AO 2025-009), pour la somme de 3 648 674,52 \$;

Considérant la découverte de sols contaminés entraînant ainsi des coûts supplémentaires au projet 2025-009, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

D'autoriser le paiement des frais supplémentaires, engendrés par la découverte de sols contaminés au projet 2025-009, aux fournisseurs suivants :

- MELCCFP : traçabilité des sols par Traces Québec de 6 610,79 \$ net, non taxable (facture TR-0202840-00001)
 - MELCCFP : redevances de 17 559,46 \$ net, non taxable (facture RD-0202840-00001)
 - CONSTRUCTION J.P. ROY INC. : disposition des sols pour une somme de 99 177,21 \$, toutes taxes incluses.

De prévoir des frais de contingence pour la somme de 3 449,50 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le *Règlement d'emprunt n° 946* et de les imputer au poste budgétaire 22-300-10-946.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-362

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT, LA PROGRAMMATION, L'INSTALLATION ET LA FORMATION D'UN SYSTÈME DE SUPERVISION INFO-NUAGIQUE À L'USINE DE FILTRATION

Considérant la nécessité de moderniser le système de supervision de l'usine de traitement des eaux usées, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'achat, la programmation, l'installation et la formation d'un système de supervision info-nuagique, auprès de « Solutions P-Logix inc. », pour la somme de 14 690,85 \$, toutes taxes incluses.

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

De prévoir des frais de contingence pour la somme de 5 748,75 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-414-06-533.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2025-11-363

AUTORISATION D'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LA RÉCEPTION DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES - DÉPENSE FINANCIÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

D'autoriser l'achat de mobilier de bureau auprès de « LIBRAIRIES BOYER LTÉE » pour la somme maximale de 7 430,26 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursée en 2 versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2026 et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-655.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-364

AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE JOURNÉE D'ACTIVITÉS LE 8 AOÛT 2026 À L'OCCASION DE LA FÊTE DE PINCOURT ET DE LA JOURNÉE DES POMPIERS

Considérant que le comité organisateur ainsi que la direction générale prennent soin de planifier les activités, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

D'autoriser la tenue d'une journée d'activités, le samedi 8 août 2026 à l'occasion de la Fête de Pincourt et de la Journée des pompiers, et de reconnaître cette dernière comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser :

- un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt ;
 - le lancement de pièces pyrotechniques ;
 - la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires ;
 - la fin des activités, au parc Bellevue, au plus tard à minuit.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie à présenter une demande de permis de vente et de service de boissons alcoolisées pour l'occasion.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de cet événement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

2025-11-365

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 8 AOÛT 2026

Considérant la résolution 2025-11-364 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 autorisant la tenue d'une journée d'activités le samedi 8 août 2026 à l'occasion de la Fête de Pincourt et de la Journée des pompiers, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Melanie Rose

D'autoriser la cheffe de division aux loisirs, culture et événements à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat auprès de « 9302-5625 Québec inc. (La Tanière) » pour la tenue du spectacle principal le samedi 8 août 2026, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses, et de l'imputer au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

2025-11-366

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2026

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt a l'obligation de tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois ;

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 du *Règlement numéro 843 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt*, les séances se déroulent les deuxièmes mardis de chaque mois à 19 heures, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Mario Demers

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Pincourt pour l'année 2026, débutant à 19 heures, tel que présenté ci-dessous :

- Mardi 20 janvier
- Mardi 10 février
- Mardi 10 mars
- Mardi 14 avril
- Mardi 12 mai
- Mardi 9 juin
- Mardi 14 juillet
- Mardi 11 août
- Mardi 15 septembre
- Mardi 20 octobre
- Mardi 10 novembre
- Mardi 8 décembre

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

2025-11-367

AVIS DE MOTION - PROJETS DE RÈGLEMENTS N°S 949, 950, 951 ET 577A-2026 DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2026

Mme la conseillère Diane Boyer donne les avis de motion et annonce que les règlements suivants seront déposés à la table du conseil à une séance subséquente pour être adoptés :

- *Règlement n° 949 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2026 ;*
- *Règlement n° 950 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2026 ;*
- *Règlement n° 951 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2026 ;*
- *Règlement n° 577A-2026 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2026, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

2025-11-368

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-11-369

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA DURÉE DU MANDAT

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Melanie Rose
Denise Bergeron

De nommer, tant en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) que de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9), les maires suppléants comme suit :

Période	Conseiller	District
Novembre 2025 à février 2026	M. René Lecavalier	6
Mars à juin 2026	Mme Carmen B. Pilote	5
Juillet à octobre 2026	Mme Diane Boyer	4
Novembre 2026 à février 2027	Mme Mélanie Rose	3
Mars à juin 2027	Mme Denise Bergeron	2
Juillet à octobre 2027	M. Mario Demers	1
Novembre 2027 à février 2028	M. René Lecavalier	6
Mars à juin 2028	Mme Carmen B. Pilote	5
Juillet à octobre 2028	Mme Diane Boyer	4
Novembre 2028 à février 2029	Mme Mélanie Rose	3
Mars à juin 2029	Mme Denise Bergeron	2
Juillet à octobre 2029	M. Mario Demers	1

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

2025-11-370

AVIS DE MOTION - PROJETS DE RÈGLEMENTS N°S 778-03, 779-03, 780-28 ET 784-09 RELATIFS À LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3^E GÉNÉRATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Mme la conseillère Diane Boyer donne les avis de motion, annonce que les règlements suivants seront adoptés lors de cette séance :

- *Règlement n° 778-03 modifiant le Plan d'urbanisme n° 778, tel qu'amendé*
- *Règlement n° 779-03 modifiant le Règlement de lotissement n° 779, tel qu'amendé*
- *Règlement n° 780-28 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*
- *Règlement n° 784-09 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme n° 784, tel qu'amendé*

et dépose lesdits projets de règlements, le but de ceux-ci étant d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2025-11-371

ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS N°S 778-03, 779-03, 780-28 ET 784-09 RELATIFS À LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3^E GÉNÉRATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le *Plan d'urbanisme, le lotissement, le zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ainsi que le *Règlement d'administration des règlements d'urbanisme* sur son territoire ;

Considérant la résolution 2025-11-370 adoptée à la séance ordinaire du 11 novembre 2025 donnant des avis de motion pour la présentation du *Règlement révisant le Plan d'urbanisme, le lotissement, le zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ainsi que le *Règlement d'administration des règlements d'urbanisme*, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'adopter, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, les projets de règlements suivants :

- *Règlement n° 778-03 modifiant le Plan d'urbanisme n° 778, tel qu'amendé*
- *Règlement n° 779-03 modifiant le Règlement de lotissement n° 779, tel qu'amendé*
- *Règlement n° 780-28 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*
- *Règlement n° 784-09 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme n° 784, tel qu'amendé.*

De tenir la procédure de consultation publique à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 novembre 2025 à 19 heures

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 30 et s'est terminée à 19 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-11-372

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 NOVEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 à 19 h 41.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE